

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Sur un an... 26 fl. 30 fl.
Six mois... 14... 18...
Trois mois... 7... 10...
Les premières 5 lignes à 1.50 l'ombre
empris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION

à La Haye, Spuis, n° 75.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES,
Chez M. van Weelden, Libraire, Spuis,
et chez les Héritiers Doornik,
Libraires, Lange Posten, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction Trains de Post.

LA HAYE, 29 Février.

ÉVÉNEMENTS DE PARIS.

Paris était calme samedi. On se promenait dans les rues dans lesquelles, cependant, un très petit nombre de magasins étaient ouverts. Une portion de chaque barricade a été enlevée dans les rues principales pour livrer passage aux voitures qui commencent à circuler.

Des patrouilles très nombreuses se promènent dans la ville : elles sont composées de gardes nationaux et d'hommes du peuple armés.

Samedi matin, une proclamation du gouvernement provisoire a été affichée par laquelle il est ordonné aux boulangers de distribuer au peuple un cinquième de leur fabrication. S'il leur manque du bois, la proclamation porte qu'ils en pourront prendre chez les marchands. Plus tard la nation promet de les indemniser. Ce sont les élèves de l'école polytechnique qui sont chargés de surveiller l'exécution de cette ordonnance.

Le gouvernement provisoire a reçu, comme bien l'on pense, des demandes et des pétitions de toutes parts, et l'on assure que, sans le dévouement de Lamartine, qui a conservé une surprenante énergie, ses membres se seraient déjà retirés.

Ces messieurs sont à l'Hôtel-de-Ville, travaillant depuis 60 heures sans s'arrêter. Ils ont été forcés de publier une proclamation dans laquelle on permettait aux ouvriers de s'associer pour obtenir une juste rémunération de leur travail et leur part légitime dans les bénéfices de l'industrie.

Jusqu'à vendredi soir, les drapeaux des forces populaires étaient rouges et nul n'aurait osé se montrer dans la rue sans une cocarde rouge à l'habit. Samedi matin on a déployé à l'hôtel de ville le drapeau tricolore et il a été porté par les patrouilles. Seulement les bandes des trois couleurs au lieu d'être parallèles à la hampe du drapeau lui sont perpendiculaires.

Les bureaux de l'octroi ont été brûlés. Samedi on sortait librement de Paris et on y entrait librement.

Il n'est pas vrai, si l'on en croit le récit bien circonstancié de la personne digne de foi qui nous transmet ces détails, qu'il y ait eu une émeute très-vive des Tuileries, jeudi. Les Tuileries n'ont pas été défendues. La foule armée y est entrée et a brûlé les bustes du roi qui ont été trouvés dans les appartements. Elle n'est allée à Paris que l'appartement de la duchesse d'Orléans n'a même été ouvert. Une garde populaire en protège l'entrée. Les troupes qui étaient assemblées dans les cours des Tuileries se sont repliées sur le Carrousel.

Mais il y a eu un autre malheur épouvantable dont on n'a pas osé parler.

Au poste du Château-d'Eau, place du Palais-Royal, qui était occupé par la garde municipale qui a été vigoureusement défendue, le peuple a mis le feu et d'affreux gémissements se sont fait entendre ; mais la foule n'en a pas tenu compte ; elle voulait que les gardes municipaux fussent brûlés. On a su plus tard que les gardes s'étaient sauvés par une sortie donnant vers la rue de la Harpe et que l'émeute avait brûlé des émeutiers arrêtés et emprisonnés dans le poste ! On dit qu'il y a eu là de 40 à 50 tués.

La personne qui nous transmet ces détails affirme que le nombre total des morts ne s'élevait pas, samedi soir, à plus de cinquante.

Une proclamation a été affichée qui ordonne au peuple de fusiller ceux qui seraient surpris en flagrant délit de pillage ou d'incendie, et de laisser leurs cadavres sur la place avec un écriteau portant la cause de leur mort.

Cette proclamation a été affichée à la suite de l'incendie du château de Neuilly, qui a eu lieu dans la nuit de vendredi à samedi.

L'Elysée-Bourbon est devenu également la proie des flammes. Aucun général n'a été tué. M. de Ségur-Hilaire, le fils, officier de l'armée, a été tué.

On croit que la duchesse d'Orléans est encore dans Paris.

De grandes mesures ont déjà prises par le gouvernement provisoire. Défense a été faite aux chambres dissoutes de se réunir ; l'enrôlement a été décrété, sans doute pour envoyer des troupes sûres dans les départements et à la frontière, et aussi probablement pour contenir la garde nationale, dont une forte partie est soupçonnée de ne pas accueillir avec enthousiasme la proclamation de la république. D'autres décrets du gouvernement provisoire témoignent de son désir de rétablir l'ordre matériel et d'effrayer le moins possible les populations amies de la tranquillité.

La gauche monarchique est complètement effacée. Il n'est plus question d'aucun de ces hommes qui ont tant occupé l'attention publique depuis dix-sept ans. On ne sait même pas ce que sont devenus les Thiers, les Odilon Barrot, les Billault, les Dupin, etc., preuve que le mouvement du 24 février est bien autrement significatif que celui de juillet 1830.

D'après quelques manifestations populaires, on peut prévoir que le nouveau gouvernement devra bientôt résister lui-même, s'il ne veut être entraîné à de déplorables excès.

Lille a adhéré à la république ainsi que d'autres villes des départements du Nord, du moins à en juger par les récits assez obscurs qui nous parviennent de ces localités.

On est sans nouvelles positives des anciens ministres.

M. de Lamartine s'est mis en communication, le 25, avec le corps diplomatique. Les secrétaires ont répondu, mais aucun des ambassadeurs n'est intervenu dans le simple accusé de réception qui a été donné des dépêches du gouvernement.

Les communications sont rétablies sur le chemin de fer depuis la frontière belge jusqu'à Amiens, par Lille. Par Valenciennes, au contraire, on est obligé de quitter le chemin de fer à Quiévrain, pour gagner Valenciennes par la voie de terre.

Des manifestations révolutionnaires ont eu lieu à Strasbourg dans les journées du 23 et du 24 février, avant même qu'on y eût connaissance des événements de Paris. La force armée était intervenue et quelques arrestations avaient eu lieu.

Le bruit circulait hier à Bruxelles que la garde nationale de Paris aurait réagi contre le nouveau gouvernement. Rien ne le confirme.

On ne connaît pas la situation des troupes qui se trouvaient dans les environs de Paris ou qui se dirigeaient vers cette capi-

talé au moment où l'émeute triomphait. D'après des on-dit, les ducs de Nemours et de Montpensier se trouveraient à la tête de quelques régiments. Ces suppositions (ce n'est pas autre chose) semblent peu probables, quand on réfléchit que la lutte a cessé à Paris par ordre supérieur. Il paraît positif que Louis-Philippe a mis un terme à l'effusion du sang, alors que les troupes tenaient encore. La plupart des bataillons ont déposé les armes avec l'assentiment des chefs. On pourrait en conclure que les princes n'ont aucunement l'intention de rallier des forces contre le nouvel ordre de choses.

Jusqu'à présent les personnes et les propriétés sont respectées. Espérons que l'anarchie matérielle sera contenue.

Lille a adhéré à la république. Du moins est-il certain que M. Thouret, fils du conventionnel de ce nom, arrivé avant-hier dans cette ville, est venu à la préfecture en qualité d'agent du nouveau gouvernement. M. Desmousseaux de Givré, préfet, a ainsi tallé M. Thouret dans son hôtel.

Quelques autres villes du nord de la France ont suivi le mouvement. Les autorités ne s'opposent guère, ou que mollement, aux manifestations populaires.

Un voyageur rapporte qu'il a vu sur la route de Paris à Amiens et dans les campagnes qu'il a traversées, des centaines de soldats sans armes qui regagnaient leurs foyers. On ne sait pas si des corps de troupes résistent çà et là. On ignore où se trouvent les ducs de Nemours et de Montpensier. (1)

Mme la duchesse d'Orléans ayant perdu l'un de ses fils à la sortie de la chambre des députés, n'a pas voulu s'éloigner de Paris sans lui. Elle est restée dans les environs jusqu'à dix heures du soir, alors que le jeune prince lui a été ramené. Mme la duchesse est partie ensuite dans une voiture publique. On ne sait de quel côté elle a dirigé ses pas.

Si nous sommes bien informés, MM. Odilon-Barrot et Thiers, signataires d'une proclamation que nous avons publiée, ont cru devoir disparaître de la scène politique. On va jusqu'à dire qu'ils sont en fuite.

On nous informe que les ambassadeurs présents à Paris ont résolu de rester à leur poste jusqu'à ce qu'ils aient reçu des instructions de leurs cours. Ce qui est positif, dit un journal de Bruxelles, c'est que M. le prince de Ligne, représentant de la Belgique, n'a pas quitté Paris.

(Correspondance particulière.)

Paris, 26 février 1848, à 4 1/2 heures.

L'archevêque de Paris a adressé, le 24 février, la lettre suivante à tous les curés de son diocèse :

Monsieur le curé, en présence du grand événement dont la capitale vient d'être le théâtre, notre premier mouvement a été de pleurer sur le sort des victimes que la mort a frappées d'une manière si imprévue ; nous les pleurons tous parce qu'ils sont nos frères ; nous les pleurons parce que nous avons appris une fois de plus tout ce qu'il y a dans le peuple de Paris, de désintéressement, de respect pour la propriété et de sentiments généreux.

Nous ne devons pas nous borner à répandre des larmes, nous prions pour tous ceux qui ont succombé dans la lutte, nous demandons à Dieu qu'il leur ouvre le lieu de rafraîchissement, de lumière et de paix. En

(1) Nous apprenons que le duc de Montpensier est parti pour l'Espagne.

la vérité.

— Franchement, Mademoiselle, — reprit Olivier en se tournant à son tour, — ferai-je acte de charité, je suppose, permettez-moi cette comparaison, en cueillant une fleur oubliée, inaperçue ?

— On plutôt, délaissée.

— Soit, Mademoiselle.

— A la bonté hérité.

— Mais qu'est-ce que cela prouverait ? sinon le mauvais goût de celui qui aurait préféré, par exemple, à une petite violette, un énorme coquelicot.

Et Olivier montra, d'un regard moqueur, la robuste et grosse jeune fille, pour qui Ernestine avait été délaissée, et dont les vives couleurs avaient en effet beaucoup d'analogie avec le pavot sauvage.

Mlle de Beaumesnil ne put s'empêcher de sourire à cette comparaison ; mais elle reprit en secouant la tête :

— Ah ! Monsieur ! si aimable que soit votre réponse, elle me prouve que j'avais doublement raison.

— Comment cela, Mademoiselle ?

— Vous avez eu pitié de moi, et vous en avez encore assez pitié de me l'avouer.

— Au fait, Mademoiselle, vous avez raison de vouloir de la franchise, cela vaut toujours mieux que des compliments.

— Voilà, Monsieur, ce que j'attendais de vous.

— Eh bien ! oui, Mademoiselle, en voyant que, sentant que vous n'étiez pas engagée, je n'ai pensé qu'à une chose... à l'ennui que vous deviez éprouver... et je me suis promis de vous inviter pour la danse suivante. J'espère que voilà de la sincérité... mais vous l'avez voulu...

— Certes, Monsieur... et je m'en trouve si bien, que j'osais...

— Osez, Mademoiselle... ne vous gênez pas.

— Mais non... si franc que vous soyez, si amie de la vérité... que vous me supposiez, Monsieur, votre sincérité s'arrêterait, j'en suis sûre, à de certaines limites.

— A celle que vous poseriez, Mademoiselle, pas à d'autres.

— Bien vrai ?

— Oh ! je vous le promets.

— C'est que la question que je vais vous faire, Monsieur, devra vous paraître, si étrange, si hardie peut-être.

— Alors, Mademoiselle, je vous dirai, qu'elle me paraît étrange ou hardie, voilà tout.

— Je ne sais si j'oserais, jamais.

FRUSTRATION DU JOURNAL DE LA HAYE 1 MARS 1848.

LES SEPT PÉCHES CAPITAUX.

L'Orgueil. — La duchesse. (1)

CHAPITRE XIII.

Elle allait s'entretenir avec Olivier, lorsque Hermine, la prenant par la main, lui dit tout bas :
— Un instant, Ernestine, laissez-moi arranger votre écharpe, il y manque une épingle.

La duchesse avec une sollicitude charmante, effaça un pli disgracieux de l'écharpe, la fixa au moyen d'une épingle qu'elle prit à sa ceinture, et d'un froissement du corsage de la robe d'Ernestine, rendant en sa nouvelle amie, tous ces petits soins coquets que deux bonnes sœurs s'échangent entre elles.

Maintenant, Mademoiselle, — reprit Hermine avec une gravité plaine, — après avoir jeté un dernier coup d'œil sur la toilette d'Ernestine, — permettez-moi d'aller danser ; mais, surtout, amusez-vous bien !

de Beaumesnil lut si touchée de la gracieuse attention d'Hermine, qu'elle accepta le bras d'Olivier, elle trouva moyen d'effleurer d'un bout de sa joue de la duchesse en lui disant tout bas :

Merci, encore, merci toujours.

Ernestine, pour la première fois depuis la mort de sa mère, Ernestine prit le bras d'Olivier, et le suivit dans la salle de bal. Elle sous-officier, d'une figure remarquablement agréable et distinguée, rare élégance son charmant uniforme de hussard, rehaussé d'une couleur si rare et si vaillamment gagnée. Le jeune sous-officier, disons-le, le plus grand succès chez Mme Herbert, et Ernestine, naguère si jalouse, fit bien des jalouses lorsqu'elle apparut dans la salle de bal, au bras d'Olivier.

Les femmes les plus ingénues ont, à l'endroit de l'effet qu'elles produisent sur les autres femmes, une pénétration rare ; chez Mlle de Beaumesnil, sur le Journal de La Haye d'hier.

conséquence vous vendrez bien faire célébrer le plus tôt possible un service solennel, auquel vous donnerez toute la pompe que permettront les ressources de la fabrique. La messe sera celle *in die obitus*, avec l'oraison par *Pro pluribus defunctis*.

Le service devra avoir lieu aussitôt que vous aurez pu en prévenir les fidèles, fût-ce même un dimanche. Pendant la messe une quête sera faite pour le soulagement des familles pauvres de ceux qui sont morts ou qui ont été blessés. Le produit de cette belle quête sera versé par MM. les curés, entre les mains du maire de leur arrondissement.

Recevez, monsieur le curé, etc.

Signé, DENIS, archevêque de Paris.

Nota. — Dans le cas où il serait nécessaire ou utile d'établir des ambulances dans vos églises, vous n'hésitez pas à les offrir alors même que l'office du dimanche devrait être supprimé. Si cet office peut avoir lieu vous chanterez après la messe de la paroisse le verset *Domine salvam fac Francorum gentem*, et l'oraison *Deus a quo sancta desideria, recta consilia*.

La tranquillité commence à se rétablir dans les rues. Les barricades disparaissent, les voitures circulent; la garde nationale s'organise et devient très-nombreuse.

Le gouvernement provisoire fait publier les deux proclamations suivantes :

A L'ARMÉE!

Généraux, officiers et soldats!

Le pouvoir, par ses attentats contre la liberté, le peuple de Paris, par sa victoire, ont amené la chute du gouvernement auquel vous avez prêté serment. Une fatale ébullition a ensanglanté la capitale. Le sang de la guerre civile est celui qui répugne le plus à la France. Le peuple oublie tout en serrant la main de ses frères qui portent l'épée de la France. Un gouvernement provisoire a été créé, il est sorti de l'impérieuse nécessité de préserver la capitale, de rétablir l'ordre et de préparer à la France des institutions. Vous saluerez nous n'en doutons pas, ce drapeau dans les mains du même pouvoir qui l'avait arboré le premier. Vous sentirez que les nouvelles et fortes institutions populaires qui vont émaner de l'assemblée nationale ouvrent à l'armée une carrière de dévouement et de services que la nation libre appréciera et récompensera mieux que les rois. Il faut rétablir l'unité de la France un moment altérée. Jurez amour au peuple, où sont vos pères et vos frères. Jurez fidélité à ces nouvelles institutions, et tout sera oublié, excepté votre courage et votre discipline. La liberté ne vous demandera plus d'autres services que ceux dont vous aurez à vous glorifier devant elle et à vous glorifier devant ses ennemis.

Les membres du gouvernement provisoire de la République Française.

Aux citoyens de Paris.

Citoyens de Paris, l'émotion qui agite Paris compromettrait, non la victoire, mais la prospérité du peuple; elle retarderait le bénéfice des conquêtes qu'il a faites dans ces deux immortelles journées. Cette émotion se calme dans le temps, car elle n'a plus de cause réelle dans les faits. Le gouvernement renversé le 22, s'est enfui. L'armée revient d'heure en heure à son devoir envers le peuple et à sa gloire: le dévouement à la nation seule. La circulation, suspendue par les barricades, se rétablit peu à peu, mais rapidement les subsistances sont assurées, les boulangeries que nous avons entendues sont pourvus de farine pour trente-cinq jours. Les généraux nous apportent les adhésions les plus spontanées et les plus complètes. Une seule chose retarde encore le sentiment de la sécurité publique. C'est l'agitation du peuple qui manque d'ouvrage, et la défiance mal fondée qui fait fermer les boutiques et arrête les transactions. Demain, l'agitation inquiète d'une partie souffrante de la population se calmera sous l'impression des succès qui vont reprendre et des enrôlements soldés que le gouvernement provisoire a décrétés aujourd'hui. Ce ne sont plus des semaines que nous demandons à la capitale et au peuple pour avoir réorganisé un pouvoir populaire; et retrouvé le calme, qui produit le travail, encore deux jours; et la paix publique sera complètement rétablie; encore deux jours; et la liberté sera inébranlablement assise; encore deux jours; et le peuple aura son gouvernement.

25 février, au soir.

Les membres du gouvernement provisoire de la République.

— Ah! Mademoiselle, — dit Olivier en riant, — à votre tour, vous avez peur de la franchise.

— C'est-à-dire que j'ai peur... pour votre sincérité, Monsieur, il faudrait qu'elle fût si grande, si pure...

— Soyez tranquille, Mademoiselle... je réponds de moi...

— Eh bien! Monsieur... comment me trouvez-vous?

— Mademoiselle... habitude d'abord Olivier, qui était loin de s'attendre à cette brusque et embarrassante question, — perdez-vous, je...

— Ah! voyez-vous, Monsieur, — reprit gaiement Ernestine, — vous n'avez pas me répondre, tout de suite, mais tenez, pour vous mettre à l'aise, laissez-moi un instant sortir de ce bal, et recontraire un de vos amis, vous lui parlez de toutes les jeunes personnes avec qui vous avez dansé, que diriez-vous de moi à votre ami, si, par hasard, vous vous souveniez que j'ai été l'un de vos danseuses?

— Oh! mademoiselle! Mademoiselle, — reprit Olivier en se remettant de sa surprise, — tout uniment ceci à mon ami, j'ai vu une jeune demoiselle que personne n'invitait, cela m'a intéressé à elle, j'ai eu la curiosité de tout en passant, que notre entretien ne serait peut-être pas si fort amusant, car, ne connaissant pas cette demoiselle, je n'avais à lui dire que des banalités, et bien! pas du tout: grâce à ma danseuse, notre entretien a été très amusant aussi le temps de la contredanse a-t-il pas été comme un songe.

— Et cette jeune personne? — vous demandera peut-être votre ami, Monsieur, — était-elle laide ou jolie?

— De loin, — répondit intrépidement Olivier, — j'en avais pu bien distinguer ses traits. Mais, en la voyant de près, à mesure que je l'ai regardée plus attentivement, et que je l'ai surtout entendue parler, j'ai trouvé dans sa physionomie quelque chose de si doux, de si bon, une expression de franchise si avenante, que je ne pensais plus qu'elle aurait pu être jolie. Mais, — reprit Olivier, — j'ajouterai (toujours parlant à mon ami) ne répétez pas ces confidences, car il n'y a que les femmes de bon sens qui ne se font pas dépendant et perdent la sincérité. C'est donc à un ami sincère que je parle, Mademoiselle.

— Et moi, Monsieur, je vous remercie; je vous suis reconnaissante, oh! profondément reconnaissante de votre franchise, — dit Mlle de Beaumesnil d'une voix si émue, si pénétrante, qu'Olivier surpris et ému lui-même, regarda la jeune fille avec un vif intérêt.

A ce moment la contredanse finissait.

Olivier recontra Ernestine surpris d'Hermine qui l'attendait; puis, frappé du singulier caractère de la jeune fille qu'il venait de faire dan-

Le Moniteur français publie la pièce suivante :

Proclamation du gouvernement provisoire.

Au peuple français!
Un gouvernement rétrograde et oligarchique vient d'être renversé par l'héroïsme du peuple de Paris.

Ce gouvernement s'est enfui en laissant derrière lui une trace de sang qui lui défend de revenir jamais sur ses pas.

Le sang du peuple a coulé comme en juillet; mais cette fois, ce généreux sang ne sera pas trompé; il a conquis un gouvernement national et populaire en rapport avec les droits, les progrès et la volonté de ce grand et généreux peuple.

Un gouvernement provisoire sorti, d'acclamation et d'urgence, de la voix du peuple et des députés des départements dans la séance du 24 février, est investi momentanément du soin d'organiser et d'assurer la victoire nationale.

Il est composé de MM. Dupont (de l'Eure). — Lamartine. — Crémieux. — Arago (de l'Institut). — Ledru-Rollin. — Garnier-Pagès. — Marie.

Ce gouvernement a pour secrétaires: MM. Armand Marrast, — Louis Blanc. — Ferdinand Flocon, et Aubert.

Ces citoyens n'ont pas hésité un instant à accepter la mission patriotique qui leur était imposée par l'urgence.

Quand le sang coule, quand la capitale de la France est en feu, le mandat du gouvernement provisoire est dans le péril et dans le salut public. La France entière l'entendra et lui prètera le concours de son patriotisme. Sous le gouvernement populaire que proclame le gouvernement provisoire, tout citoyen est magistrat.

Français, donnez au monde l'exemple que Paris a donné à la France; préparez-vous, par l'ordre et par la confiance en vous-mêmes, aux institutions fortes que vous allez être appelés à vous donner.

Le gouvernement provisoire veut la RÉPUBLIQUE, sauf ratification du peuple français, qui va être immédiatement consulté.

Ni le peuple de Paris ni le gouvernement provisoire ne prétendent substituer leur opinion à l'opinion des citoyens sur la forme définitive du gouvernement que proclamera la souveraineté nationale.

L'unité de la nation formée désormais de toutes les classes de la nation qui la composent;

Le gouvernement de la nation par elle-même;

La liberté, l'égalité et la fraternité pour principes;

Le peuple pour devise et pour mot d'ordre;

Voilà le gouvernement démocratique que la France se doit à elle-même, et que nos efforts sauront lui assurer.

Au nom du peuple français.

A la garde nationale.

Citoyens!
Votre attitude dans ces dernières et grandes journées a été telle qu'on devait l'attendre d'hommes exercés depuis longtemps aux luttes de la liberté.

Grâce à votre fraternelle union avec le peuple, avec les écoles, la révolution est accomplie!

La patrie vous en sera reconnaissante.

Aujourd'hui tous les citoyens font partie de la garde nationale; tous doivent concourir activement avec le gouvernement provisoire au triomphe régulier des libertés publiques.

Le gouvernement provisoire compte sur votre zèle, sur votre dévouement à seconder ses efforts dans la mission difficile que le peuple lui a confiée.

Les membres du gouvernement provisoire.

DUPONT (de l'Eure). — FR. ARAGO. — MARIE. — LAMARTINE. CRÉMIEUX LEDRU-ROLLIN. — GARNIER-PAGÈS.

LOUIS BLANC. — A. MARRAST. — FLOCON. — AUBERT, secrétaires.

Le gouvernement provisoire vient de faire afficher les deux proclamations suivantes :

24 bataillons de la garde nationale mobile seront immédiatement recrutés dans la ville de Paris. L'enrôlement commencera dès aujourd'hui à midi dans les douze mairies où se trouve le domicile de l'enrôlé. Ces gardes nationaux recevront une solde de 1. fr. 50 c. par jour, et seront habillés et armés aux frais de la patrie. Le ministre de la guerre est chargé de se consulter avec le commandant-général de la garde nationale pour la prompte instruction et l'armement de ces dix bataillons.

25 février, 7 heures du matin.

(Signé) GARNIER-PAGÈS, maire de Paris.

LAMARTINE.

Le gouvernement provisoire, informé que quelques militaires ont déserté et remis leurs armes, donne les ordres les plus sévères dans les départements, pour que ces militaires qui abandonnent ainsi leurs corps, soient arrêtés et punis sévèrement rigueur des lois. Jamais le pays n'eut plus besoin de son armée pour assurer au dehors son indépendance et au dedans sa liberté.

Le gouvernement provisoire, avant de faire appel aux lois, fait appel au patriotisme de l'armée.

Signé, GARNIER-PAGÈS, maire de Paris, et LAMARTINE.

On lit dans le Moniteur, partie officielle :

Au nom du peuple Français.

Le gouvernement provisoire arrête :

La chambre des députés est dissoute. Il est interdit à la chambre des pairs de se réunir.

Une assemblée nationale sera convoquée aussitôt que le gouvernement provisoire aura réglé les mesures d'ordre et de police nécessaires pour le vote de tous les citoyens.

Paris, le 24 février 1848.

Signé, LAMARTINE. — LEDRU-ROLLIN.

LOUIS BLANC, secrétaire.

Tout ce qui concerne la direction des beaux-arts, et des musées, autrefois dans les attributions de la liste civile, constituera une division du ministère de l'intérieur. Le jury chargé de recevoir les tableaux aux expositions annuelles sera nommé par élection.

Les artistes seront convoqués à cet effet par un prochain arrêté.

Le salon de 1848 sera ouvert le 15 mars.

Signé, LEDRU-ROLLIN.

Le colonel Dumoulin, ancien aide-de-camp de l'empereur, est chargé du commandement supérieur du Louvre et de la surveillance particulière du Louvre et de la bibliothèque du Louvre et du Musée national. M. Félix Boursier lui est adjoind.

Le 24 février 1848.

Par délégation du gouvernement provisoire le ministre provisoire de l'instruction publique,

signé, CARNOT, LAMARTINE, AD. CRÉMIEUX.

Le gouvernement provisoire nomme M. St-Amand, capitaine de la 1^{re} légion, commandant du palais des Tuileries.

Les membres du gouvernement provisoire.

Signé, AD. CARNOT, G. FLOCON, LEDRU-ROLLIN, DUPONT DE L'EURO, LAMARTINE.

Le gouvernement provisoire vient d'ordonner que le Coq national soit supprimé sur la coiffure de la garde nationale. On supprimera sans doute la couronne de la coiffure de l'armée.

La bourse a été ouverte à 2 heures 1/2. Les agents de change étant de service comme gardes nationaux, elle a été immédiatement fermée sans qu'il se soit fait d'affaires.

La tranquillité a été rétablie hier (25) dans la capitale aussitôt qu'on a su que Louis-Philippe et sa famille étaient partis, et qu'un gouvernement provisoire avait été proclamé. On pouvait remarquer une vive anxiété sur tous les visages. Personne ne savait ensuite ce qu'était devenu Louis-Philippe. Quelques personnes prétendaient légèrement qu'il allait envoyer des troupes dans les forts détachés et bombarder la capitale. D'autres assuraient que le duc de Nemours voulait faire une tentative pour rentrer dans Paris. Aussi les ordres les plus sévères avaient été donnés pour surveiller les barricades. Ce qui n'empêchait pas l'immense population de circuler librement dans toutes les rues et sur les boulevards.

Jamais depuis 1830 la capitale n'avait présenté un spectacle pareil. Nous pouvons même affirmer que les barricades avaient été passées beaucoup plus tôt qu'en 1830. Sur les boulevards les arbres avaient été renversés, les *Kaspianers* avaient été moqués et les énormes barricades étaient, dans les rues, tous les points. Les plus belles rues avaient leurs barricades.

La nuit a été fort tranquille. Les barricades ont été gardées.

de Beaumesnil en la menaçant affectueusement du doigt, je vous apprendrai...

A peine la jeune fille venait-elle de s'éloigner avec son danseur, qu'Olivier, s'approchant de la duchesse, s'assit à côté d'elle et lui dit :

— Mais quelle est donc cette jeune fille avec qui je viens de danser?

— Une orpheline, qui vit de son état de brodeuse, Monsieur Olivier, et qui, je le pense, n'est pas très heureuse, car vous ne pouvez vous imaginer avec quel expression elle souffre, elle est contrainte de m'embrasser de la ce soir; c'est cela qui nous a soudain rapprochées l'une de l'autre, car je ne la connais que d'aujourd'hui.

— C'est ce qu'elle m'a dit en parlant naïvement de ce qu'elle appelle votre pitié et la mienne.

— Pauvre petite, il faut qu'elle ait été bien maltraitée, qu'elle le soit peut-être encore, pour se montrer si reconnaissante de la moindre preuve d'intérêt qu'on lui fait.

— Elle est avec cela fort originale. Vous ne savez pas, Mademoiselle Hermine, la singularité de la question qu'elle m'a faite en invoquant ma franchise?

— Non.

— Elle m'a demandé si je la trouvais laide ou jolie.

— Quelle singulière petite fille!... Et vous lui avez répondu...

— La vérité... puisqu'elle la demandait.

— Comment, Monsieur Olivier, vous lui avez dit qu'elle n'était pas jolie?

— Certainement, mais en ajoutant (et c'était aussi la vérité) qu'elle avait l'air si bon, si franc, qu'on oubliait qu'elle avait l'air d'être laide.

— Ah! mon Dieu!... Monsieur Olivier, — dit Hermine presque avec crainte, — c'était dur à entendre... pour elle. Et elle n'a pas semblé blessée?

— Pas le moins du monde, au contraire... et c'est cela surtout qui m'a beaucoup frappé. Lorsqu'on pose des questions de cette nature, *soyez franc* veut ordinairement dire: *mentez*. Tandis qu'elle m'a remercié de ma sincérité en deux mots, mais avec un accent si pénètre, si touchant, et surtout si vrai que, malgré moi, j'en ai été tout ému.

— Savez-vous ce que je crois, Monsieur Olivier? C'est que la pauvre créature aura été très durement traitée chez elle; on lui aura peut-être dit cent fois qu'elle était laide comme un petit monstre... et se trouvant sans doute pour la première fois de sa vie en confiance avec quelqu'un, elle aura voulu savoir de vous la vérité sur elle-même?

(La suite à demain.)

avec la plus scrupuleuse surveillance par la garde nationale et par les citoyens armés. Des vigies établies devant les barricades criaient par intervalles de quelques minutes : — *Se nettoyez, prenez garde à vous!* — Des patrouilles ont circulé pendant toute la nuit. On entendait à intervalles quelques coups de fusil jusqu'à minuit. C'étaient quelques citoyens qui déchargeaient leurs armes, mais l'ordre s'est ensuite rétabli et l'on est parvenu ainsi jusqu'à ce matin.

(Corresp.)

Tous les officiers-général appartenant à la marine, sans en excepter même M. de Mackau, ont fait acte d'adhésion à la date d'hier dans les termes les plus patriotiques entre les mains de M. Arago, ministre provisoire.

Un délégué du gouvernement provisoire, accompagné d'élèves de l'école Polytechnique est arrivé hier, dimanche, à Amiens. Il a été arrêté par la garde nationale et forcé de quitter la ville. Il est arrivé à huit heures et demie du soir à Lille où il a été reçu par M. Thourret et les élèves des hôpitaux militaires.

Le délégué du gouvernement provisoire a poussé jusqu'à la frontière belge; il a mission de rétablir la circulation sur toute la ligne du Nord.

Des élèves de l'école Polytechnique et de l'école St-Cyr, arrivés hier soir à Lille, y ont apporté la nouvelle que le gouvernement provisoire avait prononcé l'abolition de la guillotine.

On a vu dans les premières proclamations que le gouvernement provisoire ne parlait de la république que comme d'un *coût* qui a été forcé, vendue par l'insistance et les menaces du peuple à le proclamer en fait, et tous ses actes publiés depuis vendredi matin portent en tête : *Republique française. — Gouvernement provisoire.*

On lit dans le *Journal des Débats*, du 26 :

Le *Journal des Débats* existe depuis assez longtemps pour que la nature fondamentale de ses opinions et de ses sentiments soit connue de tout le monde.

A travers toutes les vicissitudes qu'a traversées notre patrie, nous sommes restés inviolablement attachés aux grands principes inaugurés par la révolution de 1789, consacrés par la révolution de 1830.

Liberté, l'ordre public, telle a toujours été, telle sera toujours notre devise. Nous l'avons défendue dans la mesure de nos forces, nous voulons continuer à la défendre. Le vœu le plus profondément gravé au fond de nos cœurs, c'est que nous ne laissions jamais la main levée et la défense comme nous.

Un million de grandes et solennelles épreuves auxquelles nous assistons, la reconnaissance et le concours de tous les bons citoyens doivent être acquis à tout gouvernement qui donnera à la France l'ordre et la paix.

L'*Express* annonce que le prince Louis Napoléon a quitté Londres hier pour se rendre en France.

Les conclusions ont été répandues depuis quelques jours dans le public au sujet du paiement de la rente 5 p. c. qui échéait le 22 du mois prochain. Nous apprenons que le gouvernement provisoire s'est déjà préoccupé de cette question importante. Il a assuré que le trésor avait dans ses caisses et dans celles de la banque les sommes nécessaires au paiement du semestre.

D'ailleurs, les notes des contributions n'ont pas encore été payées et étaient en cours de distribution. Par conséquent les rentiers peuvent être parfaitement tranquilles sur leur semestre.

La bourse est restée fermée aujourd'hui. On ne sait pas encore positivement quand elle rouvrira. Les coussiers étaient réunis au passage de l'Opéra, mais ils n'ont fait aucune affaire. Les cours de compensation des affaires précédemment engagées n'ont pu encore être fixés; on croit que ce sera le plus bas cours de la semaine.

Le conseil général de la banque de France vient de prendre, de concert avec M. Goudechaux, ministre des finances, une décision portant que non seulement la banque ne réduirait par ses escomptes, mais encore qu'elle escompterait les effets sur papier non timbré aussi bien que sur papier timbré, et que, de plus, elle reculerait de dix jours le paiement des billets échéant le 22 février au 10 mars, de telle sorte que les billets échéant le 22 février, par exemple, ne pourraient être protestés que le 5 mars, et ainsi de suite pour les billets échéant les jours suivants.

Des ordres sont donnés à tous les commandants de la garde nationale de continuer dans la circonstance à donner les armes aux fils, pour en prendre possession au nom du gouvernement provisoire, et de n'y laisser pénétrer qui que ce soit.

Des mesures aussi promptes qu'énergiques seront prises pour assurer la conservation des munitions de guerre renfermées à Vincennes.

Par une proclamation datée de ce jour, le gouvernement provisoire déclare que tous les fonctionnaires civils, judiciaires, militaires et administratifs sont déliés de leur serment.

La cour de cassation a rendu, hier 25, sur l'invitation du ministre de la justice, et conformément aux réquisitions de M. le procureur-général Dupin, un arrêt portant que la justice n'est désormais rendue au nom du peuple français. La cour a ordonné que cet arrêt serait immédiatement transcrit sur les registres.

Dépêches télégraphiques, 25 février.

La république vient d'être proclamée à Dijon, Bordeaux et dans les plus grandes villes de France. A Rouen et d'autres villes des commissions départementales ou municipales sont nommées pour l'établissement du gouvernement républicain.

La cour d'appel de Paris a procédé aujourd'hui à la réception de M. Auguste Portalis, nommé par le gouvernement provisoire, procureur-général en remplacement de M. Delangle. Après la prestation de serment en ces termes : « Je jure fidélité à la République française et obéissance aux lois du royaume. » M. Auguste Portalis a déposé un réquisitoire afin d'information par la cour d'appel. En voici le texte :

« Nous procureur-général près la cour, considérant que les ministres de l'ex-roi Louis-Philippe, en prohibant un acte non défendu par la loi, et en portant sur plusieurs endroits de Paris, des masses de troupes avec ordre de faire feu sur les citoyens, sont inculpés du crime prévu par l'article 91 du code pénal.

Qu'en effet cet acte, s'il est établi par l'instruction, doit constituer le crime d'attentat ayant pour but d'exciter les citoyens et habitants à s'armer les uns contre les autres et à porter la dévastation, le massacre et le pillage dans la commune de Paris;

« Considérant qu'à la suite de cet attentat, et pour en assurer l'exécution, les mêmes inculpés ont donné dans les journées du mercredi 23 et du jeudi 24 février, des instructions et des ordres de faire feu sur les citoyens, ce qui peut également constituer un crime prévu et puni par nos lois pénales;

« Considérant que dans toutes les affaires des cours d'appel, tant qu'elles n'ont pas décidé s'il y a lieu de prononcer la mise en accusation, pourront d'office, soit qu'il y ait ou non une instruction commencée, ordonner des poursuites, se faire apporter les pièces, informer ou faire informer et statuer ensuite ce qu'il appartiendra;

« Considérant que dans les circonstances où nous nous trouvons, et pour prouver à tous les citoyens combien leurs magistrats s'intéressent à leur salut et à la punition de pareils crimes, s'ils sont prouvés;

« Requérons information contre les susdésignés, auteurs, ou s'il y a lieu complices aux termes de l'article 235 du code d'instruction criminelle, et qu'il en soit immédiatement délibéré.

« Signé, AUGUSTE PORTALIS. »

M. le procureur-général s'est ensuite retiré et la cour en a délibéré immédiatement.

Au départ du courrier, on assurait que l'évocation avait été ordonnée.

Midi.

Nous apprenons que le commandant par intérim de Vincennes a rendu le fort au gouvernement provisoire. Des ordres ont été donnés pour transporter à Paris les armes et les munitions du fort pour armer la population.

Le bruit s'est répandu tout à coup dans les bureaux du journal la *Reforme* que l'on préparait une contre-révolution en faveur du comte de Paris et de la duchesse d'Orléans. Aussitôt une masse de gardes nationaux et de citoyens se sont réunis et se sont portés vers l'Hôtel-de-Ville, afin de maintenir la République qui a été proclamée.

Une multitude de gardes nationaux de la banlieue est arrivée à Paris. Des citoyens sans armes se présentent à chaque instant demandant des armes.

M. Leautre, gérant de la *Reforme*, qui avait été condamné à quatre mois de prison, a été mis en liberté hier dans la journée; il était resté plus de 2 mois en prison.

(Corresp.)

On assure que M. de Rothschild et toute sa famille ont quitté Paris dans la nuit.

Les ministres ont pris le chemin de fer du Nord, dans la nuit de mercredi à jeudi.

M. de Lamartine vient de composer une ode sur la révolution du 24 février. On ne sait pas encore quel est le compositeur chargé de la musique.

La distribution suivante a été faite à Lille avant-hier soir : Lille, le 27 février 1848, sept heures du soir.

Le commissaire du gouvernement provisoire, préfet provisoire du département du Nord, a reçu directement des nouvelles de Paris.

Un envoyé du gouvernement provisoire, parti hier 26, à 8 heures du soir, est parvenu à gagner Lille, à l'aide de locomotives spéciales mises à sa disposition, et malgré les difficultés qu'il a rencontrées.

A son départ, la capitale jouissait de la plus grande tranquillité. Les boulevards étaient libres et la plupart des barricades avaient disparu. Des dames circulaient sans crainte et les théâtres étaient ouverts.

Le gouvernement provisoire fonctionnait au milieu des plus vives sympathies de la population. La garde civique, qui remplace la garde municipale, était formée. Avant deux jours, Paris aura repris sa physionomie habituelle.

ANTONY-THOURET.

Paris est richement approvisionné en farines. Les autres approvisionnements se font d'une manière régulière. Tous les temples, toutes les églises sont religieusement respectés. Le gouvernement provisoire a donné l'ordre que la circulation soit immédiatement rétablie dans la capitale. Cet ordre s'exécute dans le centre de la capitale qui n'a rien à redouter d'une attaque de l'extérieur.

On lit dans l'*Indépendance* : Samedi, 3 heures.

Quelques détails dont nous pouvons garantir l'exactitude, nous parviennent sur les circonstances qui ont accompagné l'abdication du roi, en faveur du comte de Paris, sous la régence de Mme la duchesse d'Orléans. C'est à Saint-Cloud, où Sa Majesté s'était rendue dans une simple citadine, escortée d'un détachement de gardes nationaux et d'un régiment de cuirassiers, que l'acte d'abdication a été signé le 24, vers midi, en présence de MM. Thiers et Odilon Barrot. Le roi se serait ensuite retiré à Neuilly.

On ajoute qu'après l'abdication, et sans doute avant de se rendre à la chambre des députés avec le comte de Paris, Mme la duchesse d'Orléans aurait présenté son fils au peuple qui remplissait les rues situées autour des Tuileries. La noble princesse aurait fait lever la main à son enfant comme pour indiquer au peuple que la jeune princesse jurait fidélité à la constitution.

On dit que le 24, vers dix heures du matin, deux bataillons entiers ont déposé les armes sur la place de la Madeleine, sans vouloir faire feu.

L'attaque du château des Tuileries, qui a été si meurtrière, l'aurait été, paraît-il, bien davantage si le roi n'avait fait ordonner aux troupes de cesser le feu. C'est le général Bédau qui, dit-on, leur avait transmis cet ordre.

Il paraît que toute la population masculine de Paris en état de porter les armes, s'est organisée militairement. Indépendamment et à côté de la garde nationale, il s'est formé une espèce de garde urbaine, qui partage avec la première le service de la ville, afin d'y maintenir l'ordre. On voit dans les rues, auprès des barricades, des individus de l'une et de l'autre de ces milices, dont la seconde s'est, on peut le dire, improvisée.

Sept heures du soir.

On apprend de Lille que la station de Fives du chemin de fer du Nord est incendiée. Il paraît qu'une lutte est engagée à Lille où les partisans de la république rencontrent une vive résistance.

Dix heures.

Les nouvelles arrivées de Lille par le dernier convoi de la ligne de l'Ouest, nous apprennent que la ville était tranquille. Hier un mouvement populaire a eu lieu, à la suite duquel l'ancienne station de Fives (Lille) maintenant une station intérieure) a été incendiée, et l'hôtel de la Préfecture en vahit et saccagé, une partie des meubles brûlés dans la rue. Aucune collision sérieuse n'a éclaté. Les autorités militaires conservent la plénitude de leur pouvoir, mais elles n'étaient pas sans inquiétude sur la journée de dimanche, pour le cas, assez probable, du reste, de l'arrivée d'ouvriers de Roubaix et de Tourcoing.

Un voyageur arrivé hier au soir à Bruxelles et qui a quitté Paris hier à midi, rapporte que la tranquillité était établie dans la ville. Les magasins se rouvraient et la circulation commençait dans les rues, mais sans qu'aucune barricade fût encore détruite.

Midi.

Des voyageurs partis de Paris hier, vers midi, annoncent qu'au moment de leur départ une manifestation venait d'éclater contre le gouvernement provisoire. La garde nationale aurait pris l'initiative de ce mouvement dont on ignore encore l'importance et le résultat.

Ce matin, au départ du convoi de Lille, quelques manifestations avaient lieu dans cette ville de la part des ouvriers, qui parcouraient les rues en criant : *Vive la République!* Les ouvriers ne manifestaient pas des intentions hostiles.

Les communications sont rétablies sur le chemin de fer de la frontière belge jusqu'à Amiens, par Lille. Par Valenciennes, au contraire, on est obligé de quitter le chemin de fer à Quiévrain, pour gagner la Belgique par la route de terre.

Ainsi qu'il était naturel, de le penser le bruit a été répandu à Paris que la Belgique venait de se constituer en république, et que le roi Léopold avait quitté Bruxelles.

Le même bruit a été répandu hier à La Haye dans un but facile à deviner, par un individu dont les doctrines anarchiques sont connues de tout le monde.

Voici ce qui s'est passé à Bruxelles :

Un meeting a eu lieu avant-hier soir, rue des Sœurs-Noires. La foule était nombreuse vers dix heures, et s'était portée vers la Grand-Place. L'intervention d'un détachement de gendarmerie a suffi pour dissiper l'attroupement. Les plus récalcitrants ont été arrêtés; ce sont des ouvriers allemands.

A onze heures et demie, tout était rentré dans le calme.

L'administrateur de la sûreté publique de Belgique, vient d'adresser aux autorités communales du pays à circonscrire suivante :

Bruxelles, le 26 février 1848.

Monsieur le bourgmestre,

Il importe de redoubler de vigilance à l'égard des étrangers qui arrivent en Belgique. Ceux qui seraient dépourvus de papiers valables et de moyens d'existence devront être immédiatement renvoyés ou mis à la disposition du parquet, selon les circonstances. Il est également lieu de renvoyer du pays les étrangers, même munis de passeports réguliers, qui arriveraient en Belgique dans des pays hostiles à la tranquillité publique.

Je recommande, Monsieur le bourgmestre, à votre sollicitude éclairée et patriotique le maintien de toutes les instructions émanées de l'administration de la sûreté publique, et je vous prie de me tenir au courant de tous les événements extraordinaires dont votre localité deviendrait le théâtre, afin que j'en instruisse immédiatement MM. les ministres.

Veillez agréer, Monsieur le bourgmestre, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Avant-hier matin, le bourgmestre de Bruxelles, par mesure de précaution, a cru devoir réclamer le concours de la garde civique. A six heures du soir quatre bataillons ne sont arrivés réunis à l'hôtel de ville. La compagnie de chasseurs écoliers est venue bientôt après les y joindre, ainsi que le corps des pompiers et un escadron de gendarmerie.

A sept heures, le bourgmestre a reçu successivement chacun des quatre bataillons dans les salles de l'hôtel de ville et leur a adressé une allocution chaleureuse en manifestant sa confiance dans la garde civique pour le maintien de l'ordre et des institutions que le peuple s'est données.

Cette allocation a produit un excellent effet et a été accueillie par des cris unanimes de : Vive le Roi. La garde civique est animée du meilleur esprit.

Le chef du 1^{er} bataillon de la 1^{re} légion a de son côté adressé à son bataillon quelques mots qui ont électrisé ses camarades. La tranquillité est parfaite dans notre capitale.

Un grand intérêt s'attache en ce moment à la manière dont seront envisagés à l'étranger les événements qui viennent de s'accomplir en France. C'est l'Angleterre qui doit d'abord exprimer son opinion; c'est elle aussi qui peut le faire avec le plus d'indépendance.

Nous allons commencer par reproduire un article du *Times*, en faisant remarquer que ce journal, après avoir été l'un des panégyristes les plus enthousiastes de Louis-Philippe et de M. Guizot, en était devenu le détracteur le plus ardent depuis la célébration des mariages espagnols. Peut-être les rédacteurs de ce journal n'ont-ils pas encore dépouillé leur vieille rançonne, à l'heure qu'une tempête sans exemple vient de faire descendre ces deux hommes illustres du rang le plus élevé dans les plus grandes profondeurs de l'adversité. Nous allons toutefois laisser parler le *Times*.

Une autre révolution est arrivée. La fortune capricieuse a de nouveau renversé la colonne de la dynastie des Bourbons. Le grand prince auquel le ciel avait assigné la tâche difficile d'unir et de consolider les éléments de la liberté française avec l'ordre, est contraint d'abandonner son œuvre; condamné tumultueusement par son peuple et sans doute appelant sur sa conduite le jugement de la postérité et du monde. Jusqu'à quel point cet événement nous touche-t-il? La révolution qui plaça Louis-Philippe sur le trône et lui ouvrit à lui et à ses descendants une longue carrière d'utilité et de gloire, fut pour nous un événement heureux. Quelle part devons-nous prendre aujourd'hui à ce nouvel événement?

Louis-Philippe et Guillaume IV sont partis du même point, commencent la même tâche respective sur la même base d'événements politiques et poursuivent les mêmes principes de gouvernement. La moralité de la conduite de Louis-Philippe et de l'auguste princesse qui lui a succédé et celle de Louis-Philippe est immense. C'est la leçon du passé qui éclaire l'avenir.

Dans cette remarquable période, les souverains et les gouvernements de France ont cessé d'ambuler et de populariser toutes les institutions du pays. Ils ont élargi dans une proportion immense les bases de la représentation. Ils ont franchement et volontairement accru les pouvoirs de la chambre des communes. Ils ont ouvert les municipalités, renversé les monopoles de classes ou de compagnies. Ils ont brisé les entraves de l'industrie et du commerce. Enfin ils se sont jetés entre les bras du peuple.

Tournez maintenant vos regards vers la France! Qu'a fait Louis-Philippe là où nous marchions à grands pas dans la voie du progrès? Il a fait tout le contraire de ce que nous venons d'indiquer. Il a réduit le corps électoral à une simple fraction du peuple. Il a corrompu ce corps au point de lui ôter tout sentiment de liberté. Il a élevé l'échelle non d'une constitution populaire, mais la gigantesque imposture de la corruption ministérielle.

Après l'énumération des torts de Louis-Philippe, le *Times* arrive au tort de M. Guizot, puis il termine ainsi :

« Une faiblesse fatale existe dans toute politique qui dédaigne les symboles et les traditions de la nation. Tel était, nous l'avons dit souvent, le caractère de la politique dont M. Guizot a été l'instrument le plus actif. Les seules garanties étaient le respect qui pouvait encore s'entretenir de la personne du souverain, le prestige de la dynastie, une force militaire imposante et, plus encore que tout cela peut-être, la crainte des troubles qui pourraient entraîner le renversement du système existant. Aussi longtemps que ces garanties ont paru efficaces nous avons espéré que Louis-Philippe serait en état de comprimer une émeute civile. Nous avons déploré l'obstination avec laquelle il a refusé des concessions qui lui étaient si faciles à faire; nous étions loin de supposer qu'une force de 100,000 hommes serait impuissante pour comprimer la population désarmée d'une capitale. L'événement a prouvé que le système était encore plus profondément corrompu et verrouillé et la surface plus trompeuse que nous ne le supposions... La branche cadette des Bourbons, si elle n'a pas cessé de régner en France, ne peut plus survivre que d'une existence nominale et provisoire. »

On lit dans le *Globe* :

« Les événements de Paris ont dépassé toutes les prévisions, mais non tous les précédents. Il est impossible de ne pas être frappé de la ressemblance entre la tragédie nouvelle et les événements du 10 août 1792. Il est également impossible de ne pas se rappeler que septembre vint immédiatement après août. Les habitants de Paris n'ont pas perdu ce fait de vue; ils l'avaient oublié il leur serait rappelé par les événements qui viennent de se faire, par la crise qu'ils subissent. »

« Ce n'est pas à Paris de 1830; les masses populaires sont plus profondément ébranlées. Dix-huit années se sont écoulées depuis cette dernière époque, tandis que trois années seulement séparaient 89 de 92. Mais à présent comme alors, c'est le second acte de la tragédie. Le premier était joyeux et plein de confiance; le second était la conséquence d'une profonde défiance, d'espérances déçues. »

« Cependant, nous croyons que ni la garde nationale, ni l'armée ne sont disposées à se laisser enlever ou le peuple de Paris voudra les conduire. La république de Paris a toujours été pour le reste de la France une maîtresse violente et tyrannique. Un mouvement purement populaire à Paris ne représenterait en aucune façon les sentiments et les opinions de la France en général. »

Un paquebot qui a quitté Londres hier à 8 heures du matin, est arrivé aujourd'hui à Rotterdam, apportant la nouvelle que Louis-Philippe est arrivé à Londres et est descendu à l'*Hôtel de la Cour*.

L'administration des Bourses d'Amsterdam et de Rotterdam ont unanimement résolu de s'abstenir de toute affaire de fonds publics, et a décidé que la liquidation qui devait avoir lieu demain, 1^{er} mars, serait reportée au 13 du même mois.

Aucune cote de Bourse n'a été publiée.

Hier a été célébré avec les solennités d'usage l'anniversaire

de la naissance de S. A. R. le Prince Frédéric des Pays-Bas. Il y a eu à midi une grande revue des troupes de la garnison, un déjeuner de famille chez S. A. R. le Prince Frédéric, et un dîner-gala à la Cour.

Nouvelles d'Angleterre.

Chambre des communes.

Séance du 26 février.

La nouvelle des événements de Paris est arrivée à la chambre des communes hier, 25 février, vers quatre heures, et y a produit une grande agitation. Aussitôt des groupes de députés se sont formés autour de M. Stuars Wortly, qui racontait ce qui s'était passé. Une dépêche télégraphique circula de main en main et fut passée au speaker. En ce moment, sir Robert Peel entra dans la chambre, et la dépêche lui fut remise. A peine l'eut-il parcourue, qu'il courut auprès de lord John Russell et de lord Palmerston, qui lurent la communication avec avidité. Sir Robert Peel eut une conversation animée de quelques instants avec les deux ministres, puis il alla se rasseoir à sa place. Une agitation très-grande continua de se manifester dans l'assemblée.

Lord Palmerston répond à une interpellation de M. Hindley, que les nouvelles officielles qu'il a reçues de Paris ne vont pas au delà de mercredi à six heures et demie. Il n'a pas reçu de renseignements postérieurs.

Le chancelier de l'Echiquier propose à la chambre de se former en comité des subsides, dans le but de voter un crédit de onze cent mille livres pour couvrir les frais de la guerre des Caffres, et 225 mille pour l'excédant des dépenses sur le budget de la marine pendant l'année 1846-1847.

M. Hume propose, comme amendement, la nécessité de réduire les dépenses du pays. Il insiste sur la nécessité de n'accorder aucun crédit jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli entre les recettes et les dépenses du pays. Il exprime l'espoir que les augmentations proposées à l'état militaire, ne sont pas destinées contre aucun des Etats voisins. J'ai, dit-il, toujours protesté contre toute intervention dans les affaires des pays étrangers. Que chacun veuille à ses propres affaires. L'intervention ne peut que provoquer la rançonne et la haine.

Je veux également avertir le cabinet qu'aucune armée ne peut soutenir un gouvernement; et comme preuve, je m'attends à voir incessamment Louis-Philippe en Angleterre. Je me suis souvent étonné de la conduite de cet homme, ordinairement si sage, et qui a pensé qu'en entourant sa capitale de fortifications et les remplissant de troupes, il rendait sa dynastie sûre et certaine. (Cris violents de la question des bancs protectionnistes, et applaudissements sur les bancs ministériels.) Ma digression se rattache à la question qui occupe la chambre, et à pour objet d'engager le gouvernement à éviter tout ce qui tendrait à transformer l'Angleterre en pays militaire et à provoquer la méfiance et le mécontentement dans l'esprit du peuple.

Ce qui se passe de l'autre côté du canal est pour nous une grave leçon. Le parti qui s'est soulevé en France est justement, celui auquel j'en appelle en ce moment en Angleterre: ce sont les classes moyennes et inférieures. J'espère qu'aucun souverain anglais n'oubliera jamais la parole de la reine Elisabeth, qui disait que sa garde, c'était l'amour de son peuple. L'orateur termine en insistants sur l'inutilité des augmentations proposées à l'armée et à la marine.

M. Ward, secrétaire de l'amirauté, appuie la demande de crédit, et démontre par de longs détails l'emploi qui a été fait de l'augmentation de subsides demandés pour la marine par les gouvernements qui se sont succédés depuis 1835. Elle a servi à la construction, l'agrandissement et le complément des bassins, des arsenaux, construction des navires à vapeur, des travaux de défense des ports, etc., et à la construction de nouveaux bateaux à vapeur.

M. Bernal Osborne appuie l'amendement de M. Hume. A une époque où l'empêchement d'un dîner est sur le point de compromettre l'existence d'une dynastie, ce n'est pas le moment d'augmenter les charges qui pèsent sur le peuple. La nation est décidée à avoir un gouvernement à meilleur marché. Aussi longtemps que les emplois sont aux mains d'hommes plus remarquables par leur grande parenté que par leur capacité, il faut s'attendre à voir le gouvernement dirigé après des principes extravagants.

M. S. O'Brien parle dans le même sens en s'appuyant de la situation de l'Irlande.

Lord John Russell répond au préopinant que l'Angleterre fait tout ce qu'elle peut et ce qu'elle doit. Les injures que l'Irlande dirige chaque jour contre l'Angleterre ne sont pas propres à améliorer les bonnes relations entre les deux pays.

M. Wakley demande quel budget le gouvernement eût proposé en temps prospère, lorsqu'il en propose un semblable à une époque de calamité. Aussi longtemps que le pays consentira à être gouverné par un ministère aristocratique, il devra supporter de lourds impôts. Il est temps que les divers éléments du parti national se constituent sous la direction de M. Hume en un parti qui adopte pour devise l'économie et la paix.

La chambre a adopté ensuite, par 157 voix contre 59, de crédit destiné à couvrir l'excédant sur l'exercice précédent de la marine, et par 252 voix contre 61, celui destiné à payer les frais de la guerre de la Caffrie.

Nouvelles d'Italie.

Ro me 15 février.

Dans la harangue que le saint-père a adressée à la garde civique, il a émis le vœu de donner à la consulte d'Etat une extension telle qu'elle pût remplacer ce que dans d'autres pays on exige d'une constitution.

S. Em. le cardinal vicaire Patrici a résigné ses fonctions; il sera remplacé par le cardinal Orioli, homme beaucoup plus populaire et beaucoup plus capable.

On raconte dans les cercles bien informés que le pape avait fait appeler le père Ventura et un autre savant théologien de l'ordre des jésuites pour leur demander si sa conscience lui permettait de donner une constitution. Tous deux auraient répondu que rien ne s'y opposait, attendu que jusqu'à Sixte V. l'état de l'église avait eu une constitution qui paraissait dérogerait en rien aux droits de l'église; que là-dessus il aurait convoqué le consistoire qui a été tenu hier et dans lequel, sur 34 cardinaux, trois ou quatre seulement auraient voté contre toute extension de la loi fondamentale, tandis que les autres se seraient prononcés pour. (Gaz. d'Augsb.)

Le dernier courrier du royaume lombardo-venitien apporte la nouvelle de nouveaux troubles. Les troubles qui ont eu lieu à Bergame le 15 se sont reproduits dans les journées du 15 et du 17. Même à Venise, où la population est beaucoup plus souple que dans les autres villes du royaume lombardo-venitien, on éprouvait des craintes sérieuses pour le maintien de la tranquillité.

THEATRE-ROYAL-FRANCAIS DE LA HAYE.

Jeudi 2 Mars 1848. (Représentation n° 108.)

L'Ambassadrice,

Opéra comique en trois actes, paroles de M. Scribe, musique de M. Auber.

La Carotte d'Or,

vaudeville nouveau en acte, de M. Mélesville Antier et de Gemberousse. On commencera à 7 heures précises.

ANNONCES.

A VENDRE



pour cause de départ, UN BEAU COUPÉ VIGILANTE MODERNE, pour un et deux chevaux.

S'adresser chez M. RITZTERFALKER, Bleijenburg.

LONDRES, 15 FÉVRIER 1848.

Ayant souffert plusieurs années de des violents maux de tête nerveux, je me suis mis sous le traitement de S. A. SWAAB, coiffeur de S. A. R. le Prince d'Orange, dans le mois de juillet 1847, étant logé à l'*Hôtel des Keizershof*, à La Haye. J'avais presque perdu tous mes cheveux par les pellicules nombreuses, dont ma tête était couverte; et par l'emploi journalier de l'*ELIXIR TONIQUE* et de l'*HERBES EXTRACT* de ce monsieur, mon mal de tête a tout à fait disparu et mes cheveux ont pris leur croissance primitive. Je remercie ce monsieur par cette voie et conseille à toutes les personnes qui souffrent de ces maux, de se fier à lui.

Mistress Catherine Ernestine Vermeij,
21 Austin Friars, Oed. broad Street, London.

ÉCOLE SPÉCIALE D'OUVRAGES DE MAINS,

DIRIGÉE PAR

M^{lle} Le Roy ET M^{me} Bundschuch,

INSTITUTRICE.

Dans cette école on enseignera toutes sortes d'ouvrages, tant d'utilité que d'agrément. La classe commencera journalièrement de 1 à 4 heures. On acceptera aussi le mercredi et le samedi en particulier, des élèves, qui par leurs études seront empêchées de profiter tous les jours des leçons.

Pour ce qui regarde l'institut de M^{me} BUNDSCHUCH, aller à l'honneur de prévenir les parents, que les élèves de sa classe pourront jour journalièrement des leçons de l'école spéciale; qui s'ouvrira le 1^{er} du mois de Mai, Nieuwstraat, sect. N, n° 159.

Pour les conditions de la classe spéciale, on est prié de s'adresser chez M^{lle} LE ROY, Hofspuis, sect. Q, n° 147.

PLANTES DES ALPES.

Les soins apportés à la récolte, aux choix des espèces et à la dessiccation de ces plantes ont procuré à son auteur un très-nouveau journalet qui présente degré des propriétés héctiques, stomatiques, vulnéraires, très excellent dépuratif du sang. C'est ainsi un puissant auxiliaire pour provoquer et régulariser les époques mensuelles chez les femmes.

A Paris, chez DUBOIS, pharmacien, fournisseur de la maison du Roi, 5, rue Marché St-Honoré.

Cours des Fonds Publics.

Bourse de Londres du 26 Février.

3 % Cons. 88 1/2, 2 1/2 % Holl. 50 5/8, 4 1/2 % Cons. 100, 1/2 % 117 1/2, 3 % 80 1/2, 5 % 111 1/2, 1/2 % 22 1/2, 1/2 % 24.

CHEMIN DE FER HOLLANDAIS. - PÉRIODE D'HIVER.

HEURES DE DÉPART : D'Amsterdam à Rotterdam.

AD DÉPART D'AMSTERDAM.	DE ROTTERDAM.	DE VOERBORG.	DE VIERENDAM.	DE WARENDAM.	DE LIND.	DE VOORBURGH.	DE LA HAYE.	DE ROTTERDAM.	DE ROTTERDAM.	DE ROTTERDAM.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
9-00	9-35	9-49	9-59	10-20	10-32	10-42	9-00	9-18	9-30	9-45
11-15	11-45				11-26		12-50		1-5	1-25
4-30	5-5	5-19	5-29	5-50	6-2	6-12	6-32	6-38	6-49	7-3
7-30	8-5	8-19	8-29	8-50	9-2	9-12	9-32	9-38	9-49	10-3

De Rotterdam à Amsterdam.

DÉPART DE ROTTERDAM.	DE SUR. SPAN.	DE DELFT.	DE BAVIJE.	DE LA HAYE.	DE VOORBURGH.	DE LIND.	DE WARENDAM.	DE VOERBORG.	DE ROTTERDAM.	DE ROTTERDAM.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
8-00	8-12	8-31	8-37	8-48	9-3	9-18	9-24	9-45	9-55	10-45
12-00	12-11	12-29		12-45		1-7			1-50	2-15
3-00	3-12	3-31	3-37	3-48	4-3	4-18	4-25	4-46	4-56	5-45
5-30	5-42	6-2	6-9							
7-45	7-57	8-16	8-22	8-33	8-48	9-3	9-10	9-31	9-41	10-30

Chemin de Fer rhénan.

PÉRIODE D'HIVER. — Commencant le 5 octobre 1847.

D'AMSTERDAM A UTRECHT ET ARNHEM.			D'ARNHEM A UTRECHT ET AMSTERDAM.		
Départ d'Amsteld.	Départ d'Utrecht.	Arrivée à Arnhem.	Départ d'Arnhem.	Départ d'Utrecht.	Arrivée à Amsteld.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
7 45	8 55	10 35	7 10	8 50	10 —
11 55	1 5	2 45	11 30	1 10	2 20
5 27	6 37	8 17	3 35	5 15	6 25

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Spuis, 75.

Dépôt général à Amsterdam chez M. Schoonvald et Frys, Bourssteeg; et à Rotterdam, chez S. van Ruyt Snouck Hoofdstee.